



CH LAVAU



Lavaur le 25 Mars 2010

NON À LA REMISE EN CAUSE DE LA RETRAITE À 55 ANS MOBILISONS NOUS LE 30 MARS 2010

Le 30 mars à l'Assemblée Nationale sera débattue la suppression de la pénibilité pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière en introduisant un article (article 30) dans la loi rénovant le dialogue social.

Si cette loi est votée nous perdons le droit à la retraite à 55 ans et la bonification de 1 an pour 10 ans travaillés dans le cadre de la reconnaissance acquise de la pénibilité.

Nous serons alors considérés comme sédentaires (retraite à 60 ans et demain ?)

S'il s'agit dans l'immédiat des infirmiers (qui opteraient pour la Caté A), infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puéricultrices (déjà en Caté A), d'autres professions vont suivre rapidement (kinés, manip, aides-soignants...)

Quant aux autres bénéficiaires de la catégorie active (les Infirmiers par exemple), une fois cette première étape franchie ce sera leur tour.

MOBILISONS NOUS LE 30 MARS

Pour obtenir :

- La reconnaissance de la pénibilité des horaires alternés, du travail physique, de la charge mentale
- La reconnaissance des qualifications selon le niveau de formation (bac, licence, master...)
- La revalorisation des salaires tenant compte du coût de la vie
- L'amélioration des conditions de travail et l'embauche d'effectifs supplémentaires

Pour rappel :

1/5 des infirmiers et 1/3 des aides-soignants partent pour invalidité avant 55 ans.

L'espérance de vie des soignants est diminuée en moyenne de 6 à 8 ans.

Les organisations CGT, CFDT, SUD appellent à se mobiliser, le 30 Mars 2010, dans les régions, les départements et les établissements, pour une véritable reconnaissance de la pénibilité.

Aucun syndicat représentatif n'est signataire de la perte du départ possible à 55 ans, des majorations de durée d'assurance, ainsi que des droits acquis à retraite, dans le récent protocole d'accord de la FPH (passage en Caté A pour quelques euros et perte de la retraite à 55 ans).

Nous demandons le retrait de l'article 30 de la loi rénovant le dialogue social dans la fonction publique et nous exigeons l'ouverture en urgence de réelles négociations sur la pénibilité et sur l'amélioration des conditions de travail.

Un préavis de grève national est déposé, la CGT du CH LAVAUUR relaie ce dernier. Les agents peuvent se mettre en grève une journée, ½ journée ou bien encore débrayer quelques heures.

Les retenues sont proportionnelles au temps passé en grève.

Pour les grévistes assignés, le jour de grève c'est le service minimum (sécurité des biens et des personnes) : ce qui n'est pas urgent est reporté, pas de zèle !

Matérialisez votre soutien à la grève en portant sur vous : « Gréviste assigné ». (Sur du sparadrap par exemple).

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Consultez notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Permanence le mardi de 9 à 16 heures. Tél. : 30 38 mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Tous les agents ont droit à une heure d'information syndicale par mois, ou 3 heures cumulées par trimestre, pour consulter le syndicat de leur choix. Utilisez ce droit !

